



- 4 INTERVIEW**
Véronique Fayet : Rencontrer l'autre pour changer les mentalités
- 9 L'AIR DU TEMPS**
- 12 360 °**
Prêts pour le grand oral ?
- 21 AILLEURS & AUTREMENT**
Innovation : La 5G à l'école... des pistes à explorer
24 Reportage : Le drame des migrants sur scène
26 Mobilité : Étudier à l'étranger : difficile, pas impossible
- 29 AVEC L'APEL**
Congrès : L'Apel s'engage pour l'environnement
- 34 SCOLARITÉ & ORIENTATION**
Maternelle : Comptines et chansons, outils de découvertes
36 Primaire : Les recettes de cuisine, un régal d'apprentissages
38 Collège : Six conseils pour l'aider dans son orientation
40 Lycée : Apprendre à développer son esprit critique
42 Orientation : Que faire après un refus en master ?
46 Y voir clair : Repères pour Parcoursup en période de Covid
- 49 PARENTS & ÉDUCATION**
Psychologie : Le deuil à hauteur d'enfant
51 Questions de religion : Sommes-nous tous frères ?
54 En pratique : Un conseil de famille pour organiser la vie commune
- 56 LOISIRS & CULTURE**
Découvrir : En famille en Corse
58 L'atelier des petits
61 Sélection livres et écrans
- 66 ILS ONT DIT**



© BRUNO LEVY

**GILLES
DEMARQUET**
PRÉSIDENT NATIONAL
DE L'APEL

LA LIBERTÉ DE CHOIX DES PARENTS EST FONDAMENTALE

L'école est importante pour nos enfants. À ce titre, nous avons fait le choix de les instruire en les scolarisant dans un établissement catholique pour des raisons variées et propres à chacun de nous.

J'ai sur mon bureau un exemplaire de l'ancêtre de votre journal datant de 1936, dans lequel un de mes prédécesseurs se demandait s'il fallait s'inquiéter d'éventuelles atteintes aux libertés scolaires et familiales. Oui, depuis 90 ans, l'Apel défend cette liberté de choix !

Choisir le mode d'éducation pour ses enfants est une prérogative de chaque famille et nous devons rester vigilants car cette liberté peut être menacée, parfois sans que nous y prêtions attention.

Ainsi, le projet de loi qui consiste à passer d'une obligation d'instruction à une obligation de scolarisation nous interpelle au titre de cette liberté. Les libertés qui sont en relation avec la liberté d'enseignement font à nos yeux un tout : la liberté de fonder une école, la liberté d'un projet pédagogique particulier, la liberté de choix éducatif des familles sont fortement corrélées.

Chaque famille doit pouvoir choisir librement ce qui lui semble le mieux pour chacun de ses enfants.

Des défaillances ou des excès de certains parents peuvent exister, l'État doit alors tenir son rôle de contrôle, mais des cas très minoritaires ne doivent pas priver l'ensemble des familles de leur prérogative première : celle d'être les premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants. ✕